



BATAILLE DES FRONTIÈRES **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION**

Approuvé le 4 mars 2020

APERÇU DE L'ÉVÉNEMENT BATAILLE DES FRONTIÈRES :

1. L'événement Bataille des frontières a pour objectif d'offrir aux meilleurs jeunes talents canadiens une occasion de développement de qualité en tant qu'athlète international ainsi qu'un avant-goût de représenter Équipe Canada contre les États-Unis.
2. Les athlètes de la Bataille des frontières :

ont atteint le stade Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner ou S'entraîner à la compétition du modèle du DLTA et sont tous des joueurs juniors de haut niveau qui ont fait leurs preuves.
3. Chacune des équipes canadiennes et américaines seront composées de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes dans chacune des catégories d'âge U13, U15 et U17. L'âge limite sera le même que celui pour les Championnats canadiens juniors de la même année.
4. Bien que Squash Canada subventionne la Bataille des frontières, des frais de participation s'appliquent à la participation des joueurs.

OBJECTIF/AUTORITÉ :

5. La présente politique régit la sélection par Squash Canada des athlètes de l'équipe canadienne pour la Bataille des frontières. Le Comité du parcours junior/athlète choisira des athlètes à la hauteur de la Bataille des frontières à l'issue des Championnats canadiens juniors fermés, qui se déroulent normalement en avril, selon les critères décrits ci-bas.

COMMUNICATION :

6. La présente politique et toutes les modifications qui s'y appliquent seront publiées sur le site web de Squash Canada (<http://squash.ca/>).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA BATAILLE DES FRONTIÈRES :

7. Pour être admissible à l'équipe canadienne de la Bataille des frontières, l'athlète doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :
 - a) Être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada selon toute convention d'athlète précédemment signée.
 - b) Être admissible à représenter le Canada aux Championnats du monde en titre de la Fédération mondiale de squash, ou convaincre Squash Canada que le joueur soit voué à devenir admissible pour représenter le Canada à des Championnats du monde.
 - c) Payer les frais requis.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

8. Les places au sein de l'équipe canadienne seront offertes aux joueurs dans l'ordre suivant :
 - a) Les joueurs ayant terminé premier (1^{er}) et deuxième (2^e) chez les hommes et les femmes des catégories d'âge U13, U15 et U17 aux plus récents Championnats canadiens juniors.
 - b) Les joueurs classés premier (1^{er}) et deuxième (2^e) dans les classements juniors canadiens de U13, U15 et U17 publiés immédiatement après les plus récents Championnats canadiens juniors.
 - c) Si les critères (a) et (b) ci-haut ne permettent pas d'identifier quatre (4) différents athlètes dans une catégorie d'âge, ou si les quatre (4) joueurs sélectionnés n'acceptent pas l'invitation de l'équipe canadienne, le Comité du parcours junior/athlète aura jusqu'à deux (2) choix discrectionnaires pour combler les places au sein de l'équipe. Ces choix discrectionnaires prendront en compte une combinaison de facteurs tels que le classement lors des plus récents Championnats canadiens juniors, le classement canadien, si un athlète « est monté » d'une catégorie d'âge lors du plus récents Championnats canadiens juniors, si un athlète s'est trouvé dans une « année creuse » et, le cas échéant, son classement lors des Championnats canadiens juniors de l'année précédente dans la catégorie d'âge plus jeune que la sienne, l'expérience et la performance lors des derniers opens internationaux juniors, le niveau d'habileté actuel, le talent potentiel dans le futur, les résultats d'un face à face dans les douze (12) derniers mois contre des joueurs identifiés aux critères (a) et (b) ci-haut ou contre d'autres joueurs du haut du classement.
 - d) Si les critères (a) à (c) n'ont pu permettre de confirmer la sélection et l'admission de quatre (4) joueurs dans aucune des catégories d'âge, les places seront offertes au joueur finissant troisième (3^e) aux plus récents Championnats canadiens juniors, suivi du joueur au troisième (3^e) plus haut rang du classement canadien tel que publié immédiatement après les derniers Championnats canadiens juniors et, par la suite, en choisissant dans cet ordre les joueurs au quatrième (4^e) rang, cinquième (5^e) rang et ainsi de suite jusqu'à ce que les places soient comblées.

9. Le Comité du parcours junior/athlète lancera les invitations à l'équipe canadienne tel qu'indiqué ci-haut dès que possible après les Championnats canadiens juniors.
10. Un joueur, à qui une place a été offerte au sein de l'équipe canadienne, n'aura qu'un nombre limité de jours pour accepter l'offre de sélection avant que le Comité ne doive offrir la place au prochain joueur sur la liste.